

ORGANISATION « CONFINEMENT »



À COMPTER DU MARDI 06 AVRIL

ACCUEIL DANS L'ÉTABLISSEMENT

Quelle continuité d'activité doit être assurée dès la décision présidentielle concernant les écoles, collèges et lycées ?

- ❖ Assurer une permanence physique entre les membres de l'administration (sécurité de l'établissement, permanence téléphonique)
- ❖ Répondre par message électronique ou téléphone
- ❖ Veiller à l'actualisation des informations générales sur l'ENT
- ❖ Faire le point sur l'usage pédagogique de l'ENT de l'établissement afin de faciliter la continuité éducative.

ACCUEIL DANS L'ÉTABLISSEMENT

Un établissement peut-il légalement interdire l'accès à un élève qui ne peut pas être gardé chez lui par ses parents ?

- ❖ Dans les établissements privés sous contrat, l'article R. 442-39 du code de l'éducation donne au chef d'établissement la responsabilité de l'établissement et de la vie scolaire et donc de larges prérogatives dans les établissements du premier comme du second degré.
- ❖ Accueil possible des enfants des personnels soignants

ACCUEIL DANS L'ÉTABLISSEMENT

Et la cantine ?

- ❖ Pas de service de restauration assuré
- ❖ Inutile que les familles se désinscrivent : géré par Mmes BARBERA et ARNAUD
- ❖ Repas non comptés mais régularisation en fin d'année scolaire

Et les frais de scolarité ?

L'établissement n'est pas fermé et le service d'éducation se poursuit

Les frais restent donc inchangés

ACCUEIL DANS L'ÉTABLISSEMENT

Communication

- ❖ Le site de l'établissement
- ❖ Instagram
- ❖ Ecole directe

Transports scolaires

- ❖ Suspension des transports scolaires à compter du mardi 06 avril 2021
- ❖ Reprise des transports scolaires, le lundi 26 avril 2021 pour les maternelles et primaires et le lundi 3 mai 2021 pour les collèges et lycées.

CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Les réunions seront-elles maintenues ?

- ❖ **Oui.** La « fermeture » des établissements scolaires a pour objet d'éviter les regroupements d'enfants et d'adolescents à qui il est difficile de faire respecter strictement les gestes barrière.
- ❖ Elle ne fait pas obstacle à :
 - ❖ *la tenue de réunions internes, y compris avec les professeurs le cas échéant, notamment pour organiser la continuité pédagogique, le suivi des élèves et les relations avec les responsables légaux des élèves.*
 - ❖ *la tenue des instances : conseils de classe, conseils d'administration, etc.*
- ❖ Se tenir dans le strict respect des consignes délivrées par les autorités sanitaires, en particulier **moins de 6 personnes**

CONTINUE PEDAGOGIQUE

Et, aux Marronniers ?

- ❖ Classes de 6è à 3è : Privilégier l'ipad en utilisant « Pour l'école » et « Zoom »

Événements à venir ?

❖ **Brevet des collèges :**

- ❖ *Jusqu'à nouvel ordre, la tenue du brevet des collèges (écrit et oral) se déroulera aux dates initialement prévues.*

❖ **Autres :**

- ❖ *Suspendus, jusqu'au 02 mai, au moins .*